

# Mutualisation de services pour les membres Grilog

## Objectif

Créer un écosystème de services proposés par les membres pour les membres Grilog exclusivement, avec un niveau de service gratuit.

## Avantages

- Favoriser les mises en relations et l'émergence de synergies au sein du cluster Grilog ;
- Pour le prestataire, la présentation de son activité et la mise en avant de ses offres ;
- Pour les membres découvrir de nouveaux services et profiter de l'écosystème Grilog.

## Présentation

Chaque membre Grilog peut utiliser cette mutualisation de services pour présenter et mettre à disposition ses services pour les autres membres Grilog.

Ces services, conçus sous la forme d'offres de découverte (limitées dans le temps, en nombre...) doivent être proposées gratuitement. Libre à vous ensuite de proposer vos offres commerciales.

Attention, ces offres gratuites ne doivent pas se limiter à une présentation de votre savoir faire, elles doivent apporter un véritable service pour le souscripteur à votre offre.

## Procédures à suivre

- Le prestataire renseigne la fiche « **Offre de service mutualisé Grilog** » présentant son activité et son offre et la transmet par mail à [serge.imbert-bouchard@grilog.fr](mailto:serge.imbert-bouchard@grilog.fr).  
Il mettra en avant principalement l'offre gratuite et pourra renseigner les offres complémentaires (payantes) qu'il propose dans la continuité de son offre gratuite. Le prestataire peut proposer plusieurs offres différentes gratuites avec une fiche de présentation par offre. L'écosystème n'ayant pas vocation à faire la commercialisation de produit, aucun prix ne sera communiqué sur celle-ci.
- Le membre intéressé par un service complète la fiche « **Demande de service mutualisé Grilog** » (joint avec chaque service mutualisé sur la plateforme collaborative) et l'envoie par mail au prestataire fournissant le service et à Grilog.

## Conditions de présentation des offres

- Seuls les membres Grilog peuvent déposer une offre sur l'écosystème
- Ces offres seront présentées dans la « plateforme collaborative » du site [www.grilog.fr](http://www.grilog.fr)
- Les noms des services seront consultable en ligne par tout internaute, mais le descriptif de l'offre et le contact seront accessible qu'aux membres Grilog.
- La mise en ligne des offres est soumise à validation sur les critères suivants :
  - apport réel de service
  - pertinence de l'offre par rapport à l'activité de l'association (services et logiciels)
  - aucun prix ne doit figurer dans l'offre payante
- La modification ou la suppression d'une offre se fait par simple demande à Grilog par mail à [serge.imbert-bouchard@grilog.fr](mailto:serge.imbert-bouchard@grilog.fr) .

## Contact Grilog

Serge IMBERT-BOUCHARD – Délégué général  
06 75 92 81 57